



**RAPPORT ANNUEL  
2020**

COMMUNAUTÉ RURALE  
**BEAUBASSIN-EST**  
RURAL COMMUNITY

## Table des matières

MESSAGE DU MAIRE.....	2
PROFIL DE LA COMMUNAUTÉ .....	3
CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ RURALE BEAUBASSIN-EST .....	4
Rémunération du conseil .....	5
Réunions du conseil .....	6
TAUX D'IMPÔT FONCIER ET FRAIS D'UTILISATION .....	11
SERVICES .....	12
Services d'administration générale .....	13
Services de protection .....	13
Services de transport .....	14
Services d'hygiène .....	14
Services d'urbanisme .....	14
Services récréatifs et culturels .....	15
Services financiers .....	15
SUBVENTIONS.....	16
Environnementales .....	16
Fins sociales.....	17
ANNEXES.....	20
États financiers .....	21

## **MESSAGE DU MAIRE**

Malgré la pandémie, la Communauté rurale Beaubassin-est a encore réalisé des beaux projets en 2020. La vie de tous les jours a peut-être changé un peu, mais le conseil a voulu rendre la Communauté plus sécuritaire dans l'établissement de nouvelles initiatives. Une remise aux élections municipales jusqu'à 2021 a dû nécessiter un engagement supplémentaire des membres du conseil afin de prolonger leur présent mandat.

La viabilité et la stabilité financière a permis au conseil de faire des investissements stratégiques dans la sécurité publique des citoyens et des citoyennes, tel que la livraison des épiceries et des médicaments à domicile durant la pandémie et en procédant à l'ajout de lumières de rue à la CRBe en entier.

Au niveau des projets du Fonds de la taxe sur l'essence, nous avons complété les projets suivants : rénovations au bureau municipal, améliorations éco-énergétiques au Centre de Saint-André-LeBlanc, au Club d'âge d'or de Shemogue et à l'École historique de Cormier-Village, ainsi que rénovation du terrain de tennis/pickleball au Centre culturel et sportif de Cormier-Village. Ces projets ont été complétés en 2020. De plus, le conseil a aussi entrepris une modernisation de la salle de conseil. Cette modernisation permet maintenant la diffusion des réunions de conseil de façon virtuelle via YouTube Live.

La municipalité a continué de soutenir les organismes communautaires et culturels de la communauté en leur octroyant des subventions pendant l'année 2020. Ce support continu a mené à la première nomination aux Prix Éloizes pour la communauté dans la catégorie « Soutien aux arts ». En raison de la pandémie, la remise des prix fut re-cédulée en 2021.

Au nom de tous les membres du conseil et le personnel, je tiens à vous remercier pour votre dévouement aux citoyens et des citoyennes de notre belle communauté. Avec le changement de la composition de conseil et des élections municipales, les prochaines années s'avèrent prometteuses au rapprochement de nos régions qui composent Beaubassin. Le nouveau conseil aura l'occasion de continuer le développement de nos régions. La vie rurale est belle dans notre communauté et certainement sans compromis.

Ronnie Duguay

Maire de Beaubassin-est

## **PROFIL DE LA COMMUNAUTÉ**

La Communauté rurale Beaubassin-est (CRBe), dont la population s'élève à 6 376 habitants, est située dans le comté de Westmorland, dans le Sud-Est du Nouveau-Brunswick.

Les services de la Communauté comprennent ceux de l'administration, les services de protection (contre les incendies/pompiers), les services d'urbanisme, les services d'hygiène (déchets) et les services récréatifs et culturels. La communauté emploie cinq (5) personnes à temps plein et cinq (5) étudiant(e)s pour la programmation communautaire.

Le bureau municipal de la CRBe est l'endroit où aller pour obtenir des renseignements sur la communauté, notamment sur le conseil, les coordonnées du personnel et les ordres du jour et les procès-verbaux des réunions du conseil. Pour plus d'information, prière de consulter notre site web : [beaubassinest.ca](http://beaubassinest.ca)

## **CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ RURALE BEAUBASSIN-EST**

Le conseil de la Communauté rurale Beaubassin-est est formé d'un maire et de neuf conseillers subdivisés en six quartiers, élus tous les quatre ans. Le conseil actuel a été élu en mai 2016.

En octobre 2020, le conseil a adopté un nouvel Arrêté de composition de conseil. Cette nouvelle composition verra le nouveau conseil à la prochaine élection municipale composée d'un maire et de six (6) conseillers(ières) tous(tes) élus(es) par scrutin général.

Le maire, Ronnie Duguay, est représentant de la Commission de services régionaux du Sud-Est. Il siège aussi au comité du Forum des maires du Sud-Est et au comité du Pont-Robichaud.

La mairesse suppléante, Susan Cormier, est aussi représentante de la Commission de services régionaux du Sud-Est. Elle siège aussi aux comités externes de la Commission des Égouts Shédiac et Banlieues, le Centre de ressources et de crises familiales Beauséjour et le Centre d'accueil et d'accompagnement francophone des immigrants du Sud-Est (Bureau SBEC). Elle a aussi siégé au comité du terrain de jeux de l'école Père-Edgar-T.-LeBlanc durant l'année.

La conseillère Josée Vautour est membre du comité externe de Vision H20.

Le conseiller Michel E. Gaudet siège aux comités externes de l'Association du bassin versant de la baie de Shédiac, Vision H20 et du Jardin communautaire de Shédiac et Banlieues.

Le conseiller Gaétan LeBlanc est membre du comité externe de l'Association de Baseball Mineur Beaubassin-est et du comité de la brigade de Beaubassin-est à titre de Chef Pompier.

Le conseiller Omer Leger est membre du comité externe de l'Arbre de l'espoir.

Le conseiller Terry Richard est membre du comité externe de l'école Père-Edgar-T.-LeBlanc et du comité de la brigade de Beaubassin-est.

Le conseiller Jean-Charles Dugas est membre du comité externe de la Commission des Égouts Shédiac et Banlieues.

Les conseillers André Bourque et Richard Ratelle ne siègent dans aucun comité externe.

## Rémunération du conseil

L'article 49 de la *Loi sur la gouvernance locale* prévoit que les gouvernements locaux peuvent verser un salaire et des indemnités aux maires et aux conseillers(ières). Les salaires et les autres rémunérations (indemnités de réunions, frais de déplacement, etc..) pour les affaires du gouvernement local de la CRBe sont autorisés par l'Arrêté A-02 intitulé « ARRÊTÉ CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS DE LA COMMUNAUTÉ RURALE BEAUBASSIN-EST », décrété et adopté le 12 décembre 2018. La politique P01 – DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ RURALE BEAUBASSIN-EST fait aussi partie intégrale de la rémunération des membres du conseil. En 2020, les salaires et les rémunérations totales (incluant les dépenses/indemnités) ont totalisé 103 023.69\$. Ils sont présentés en détail dans le tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1 - Salaires et frais du conseil payés (2020) :

	<b>Salaire de base</b>	<b>Dépenses/Indemnités</b>	<b>Total</b>
<b>Maire Ronnie Duguay</b>	<b>13 418.00\$</b>	<b>4 070.52\$</b>	<b>17 488.52\$</b>
<b>Mairesse suppléante Susan Cormier</b>	<b>9 694.00\$</b>	<b>1 723.34\$</b>	<b>11 417.34\$</b>
<b>Conseillère Josée Vautour</b>	<b>8 887.00\$</b>	<b>340.00\$</b>	<b>9 227.00\$</b>
<b>Conseiller André Bourque</b>	<b>8 587.00\$</b>	<b>140.00\$</b>	<b>8 727.00\$</b>
<b>Conseiller Michel E. Gaudet</b>	<b>8 887.00\$</b>	<b>1 486.83\$</b>	<b>10 373.83\$</b>
<b>Conseiller Gaétan LeBlanc</b>	<b>8 787.00\$</b>	<b>140.00\$</b>	<b>8 927.00\$</b>
<b>Conseiller Omer Leger</b>	<b>8 887.00\$</b>	<b>340.00\$</b>	<b>9 227.00\$</b>
<b>Conseiller Terry Richard</b>	<b>8 887.00\$</b>	<b>350.00\$</b>	<b>9 237.00\$</b>
<b>Conseiller Jean-Charles Dugas</b>	<b>8 887.00\$</b>	<b>475.00\$</b>	<b>9 362.00\$</b>
<b>Conseiller Richard Ratelle</b>	<b>8 887.00\$</b>	<b>150.00\$</b>	<b>9 037.00\$</b>
<b>TOTAL</b>	<b>93 808.00\$</b>	<b>9 215.69\$</b>	<b>103 023.69\$</b>

**Note:** En raison de la pandémie, le congrès annuel de la Fédération Canadienne des Municipalités (FCM) fut annulé et le maire Ronnie Duguay et la mairesse suppléante Susan Cormier ont participé au congrès annuel de l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick (AFMNB) qui fut tenu de façon virtuelle.

## Réunions du conseil

Toutes les réunions du conseil ont lieu dans la salle du conseil du bureau municipal situé au 1709, route 133 à Grand-Barachois. Toutes les réunions ordinaires et extraordinaires du conseil, de même que toutes les réunions des comités du conseil, sont publiques. Les réunions ordinaires ont lieu le troisième lundi de chaque mois tel que prescrit dans l'Arrêté A-01.

Une réunion extraordinaire a lieu lorsque le conseil détermine que des questions ne peuvent attendre jusqu'à la tenue d'une réunion ordinaire ou qu'elles nécessiteront une longue discussion. Les procès-verbaux des réunions du conseil peuvent être consultés par le public dans le bureau du greffier durant les heures de bureau. Ils sont également publiés sur le site web de la CRBe après leur adoption.

À la réunion ordinaire du 16 mars, en raison de l'incertitude de l'impact potentiel de la pandémie, le conseil a résolu d'annuler les réunions ordinaires des mois d'avril, de mai et de juin. Cette décision fut prise afin d'avoir une plus grande flexibilité pour s'adapter aux différentes mesures imposées par l'éventuelle déclaration d'état d'urgence du Gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Le conseil a aussi entrepris une modernisation de la salle de conseil. Cette modernisation permet maintenant la diffusion des réunions de conseil de façon virtuelle via YouTube Live. Avec les limites imposées en raison de la déclaration d'état d'urgence par le Gouvernement du Nouveau-Brunswick, les citoyens et les citoyennes à la grandeur mondiale peuvent visionner les réunions du conseil dans le confort de leur propre maison.

En 2020, les réunions suivantes ont eu lieu :

Ordinaires : 7

Extraordinaires : 7


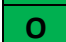

Afin de connaître les types, les dates des réunions et la participation des membres, vous pouvez consulter le tableau suivant :




Tableau 2 – Réunions du conseil

## RÉUNIONS DE CONSEIL - CRBE 2020

	20-Jan-20	18-Feb-20	16-Mar-20	27-Apr-20	25-May-20	23-Jun-20	21-Jul-20	17-Aug-20	21-Sep-20	19-Oct-20	10-Nov-20	11-Nov-20	16-Nov-20	8-Dec-20
<b>Maire Ronnie Duguay</b>														
<b>Mairesse suppléante Susan Cormier</b>				○			○							○
<b>Conseillère Josée Vautour</b>				○	○		○							○
<b>Conseiller André Bourque</b>				○										
<b>Conseiller Michel E. Gaudet</b>				○	○		○							
<b>Conseiller Gaétan LeBlanc</b>				○	○									
<b>Conseiller Omer Leger</b>				○		○								
<b>Conseiller Terry Richard</b>				○			○							
<b>Conseiller Jean-Charles Dugas</b>				○		○								
<b>Conseiller Richard Ratelle</b>				○		○								

**Légende:**

Présent	
Présent (à distance)	
Absent	

Réunion ordinaire	
Réunion extraordinaire	
Réunion annulée	

En raison de la pandémie, la participation aux réunions de façon virtuelle fut acceptée par la déclaration d'état d'urgence du Gouvernement du Nouveau-Brunswick.



Afin de voir les questions débattues aux réunions extraordinaires, veuillez consulter le tableau suivant :

Tableau 3 – Réunions extraordinaires du conseil

### RÉUNIONS EXTRAORDINAIRES DU CONSEIL CRBE - 2020

DATE DE RÉUNIONS	SUJETS À L'ORDRE DU JOUR
<b>27-Apr-20</b>	États financiers (2019), Nomination - vérificateur financier 2020, Demandes de rezonage, Fonds de la taxe sur l'essence, Coordinateur - mesures d'urgence, Semaine de l'action bénévole
<b>25-May-20</b>	Maritime Cold Storage, Skull Island Holdings Inc., Subventions aux organismes, Nomination - agents(es) chargés(es) de l'exécution des arrêtés municipaux, Suivi COVID-19, Bourse d'études
<b>23-Jun-20</b>	Maritime Cold Storage, Skull Island Holdings Inc., Fonds de la taxe sur l'essence, Génératrice (HA), Services sélectifs, Composition du conseil
<b>21-Jul-20</b>	Maritime Cold Storage, Skull Island Holdings Inc., Services sélectifs, Fonds de la taxe sur l'essence
<b>10-Nov-20</b>	Réunion annulée en raison de panne d'électricité
<b>11-Nov-20</b>	Demandes de rezonage, Nomination du comité externe, Nomination - vérificateur financier 2020, Budget 2021
<b>8-Dec-20</b>	Maritime Cold Storage, Skull Island Holdings Inc., Transfers aux réserves, Contrats de services

Pour les dates de réunions des comités, veuillez consulter le tableau suivant :

Tableau 4 – Réunions de comité

**RÉUNIONS DE COMITÉ - CRBE 2020**

	14-Jan-20	4-Feb-20	10-Mar-20	21-Apr-20	19-May-20	16-Jun-20	10-Aug-20	6-Oct-20	13-Oct-20	26-Oct-20	3-Nov-20
Maire Ronnie Duguay	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Absent	Absent	Présent
Mairesse suppléante Susan Cormier	Présent	Absent	Présent	Absent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Absent
Conseillère Josée Vautour	Présent	Présent	Absent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent
Conseiller André Bourque	Présent	Absent	Absent	Présent	Absent	Absent	Présent	Présent	Présent	Absent	Absent
Conseiller Michel E. Gaudet	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent
Conseiller Gaéтан LeBlanc	Présent	Présent	Absent	Présent	Présent	Présent	Présent	Absent	Présent	Présent	Présent
Conseiller Omer Leger	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Absent	Présent	Présent	Présent
Conseiller Terry Richard	Absent	Absent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent
Conseiller Jean-Charles Dugas	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent
Conseiller Richard Ratelle	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent

Légende:

Présent   
 Absent   
 N/A 

Comité plénier 

Selon l'article 68 (1) de la *Loi sur la gouvernance locale*, les réunions de conseil ou celles de l'un de ses comités peuvent être tenues à huis clos pendant la durée du débat lorsqu'il s'avère nécessaire de discuter d'un sujet énuméré dans l'article. Vous trouverez au tableau suivant le genre de questions débattues à huis clos durant les réunions de conseil ou de comité.

Tableau 5 – Réunions de conseil ou de comité (huis clos)

## RÉUNIONS DU CONSEIL CRBE - 2020 (HUIS CLOS)

DATE DE RÉUNIONS	SUJETS À L'ORDRE DU JOUR
<b>Réunion de comité (6 octobre)</b>	Article 68(1)(f) de la Loi sur la gouvernance locale

Article 68(1)(a) – de renseignements dont le caractère confidentiel est protégé par la loi;
Article 68(1)(b) - de renseignements personnels, selon la définition que donne de ce terme la <i>Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée</i> ;
Article 68(1)(c) – de renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes financières pour une personne ou pour le gouvernement local ou qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d'aboutir à la conclusion d'une entente ou d'un contrat;
Article 68(1)(d) – de l'acquisition ou de la disposition projetée ou en cours de biens-fonds;
Article 68(1)(e) – de renseignements qui risqueraient de porter atteinte au caractère confidentiel de renseignements reçus du gouvernement du Canada ou du gouvernement d'une province ou d'un territoire;
Article 68(1)(f) - de renseignements concernant les conseils ou les avis juridiques fournis au gouvernement local par son avocat ou les communications protégées entre l'avocat et son client à propos des affaires du gouvernement local;
Article 68(1)(g) – de litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local, l'une des personnes morales constituées en vertu du paragraphe 8(1) ou les agences, les organismes, les conseils, les régies ou les commissions du gouvernement local, y compris toute affaire dont est saisi un tribunal administratif;
Article 68(1)(h) – soit de l'accès aux bâtiments ou aux autres constructions qu'occupe ou qu'utilise le gouvernement local ou de leur sécurité, soit de l'accès à ses systèmes informatiques, dont ses systèmes de communication, ou de leur sécurité;
Article 68(1)(i) – de renseignements recueillis par la police, dont la Gendarmerie royale du Canada, au cours d'une enquête relative à toute activité illégale ou soupçonnée d'être illégale ou de leur provenance;
Article 68(1)(j) –de questions de travail et d'emploi, dont la négociation de conventions collectives.

## TAUX D'IMPÔT FONCIER ET FRAIS D'UTILISATION

En 2020, l'assiette fiscale de la Communauté rurale Beaubassin-est était de 655 293 050\$. Le taux d'imposition collectif des biens résidentiels était de 0,3307\$ par 100\$ d'évaluation. Différentes régions dans la Communauté rurale Beaubassin-est détiennent encore des taux d'imposition différents selon le niveau de services qu'elles reçoivent. Le tableau suivant énumère les taux de chaque région de la Communauté.

Tableau 6 – Taux d'imposition

	<b>Collectif</b>	<b>Sélectif</b>	<b>Total</b>
<b><u>00 Grand-Barachois :</u></b>	0.3307	0.0201	0.3508
<b><u>01 Boudreau-Ouest :</u></b>	0.3307	0.0204	0.3511
<b><u>02 St-André-LeBlanc Office :</u></b>	0.3307	0.0056	0.3363
<b><u>03 Haute-Aboujagane :</u></b>	0.3307	0.0954	0.4261
<b><u>04 Shemogue :</u></b>	0.3307	0.0025	0.3332
<b><u>05 Trois-Ruisseaux Petit-Cap :</u></b>	0.3307	0.0356	0.3663
<b><u>06 Brulé et ch. Ohio :</u></b>	0.3307	0.0204	0.3511
<b><u>07 Cormier-Village :</u></b>	0.3307	0.0023	0.3330

Voici les services que les régions reçoivent par l'entremise du taux d'imposition sélectif :

<b><u>00 Grand-Barachois:</u></b>	Service de lumière de rues Fonds de réserves du sentier de Grand-Barachois
<b><u>01 Boudreau-Ouest :</u></b>	Service de lumière de rues
<b><u>02 St-André-LeBlanc Office :</u></b>	Service de lumière de rues
<b><u>03 Haute-Aboujagane :</u></b>	Service de lumière de rues Fonds de réserves du Centre communautaire de Haute-Aboujagane Fonds de réserves – Installations de Haute-Aboujagane
<b><u>04 Shemogue :</u></b>	Service de lumière de rues
<b><u>05 Trois-Ruisseaux Petit-Cap :</u></b>	Service de lumière de rues
<b><u>06 Brulé et ch. Ohio :</u></b>	Service de lumière de rues
<b><u>07 Cormier-Village :</u></b>	Service de lumière de rues

## SERVICES

Les budgets et les services d'un gouvernement local sont établis selon un système normalisé de classification. En 2019, le conseil a adopté un budget de fonctionnement général de **2,600,750,50\$**. Les revenus réels ont totalisé **2,667,67\$** et les dépenses réelles ont totalisé **2,620,611\$**, donnant lieu à un excédent de **47,066\$**.

Tableau 7 – Sommaire du budget collectif

<b>Sommaire du budget collectif pour 2020</b>	<b>2020</b>
Administration générale	\$ 998,405.00
Services de protection	\$ 386,136.00
Services d'hygiène	\$ 458,454.00
Services de transports	\$ 2,000.00
Service d'urbanisme	\$ 221,164.00
Services récréatifs et culturels	\$ 223,806.00
Services financiers	\$ 117,285.50
<b>TOTAL DES DÉPENSES ANTICIPÉES</b>	<b>\$ 2,407,250.50</b>
Revenus non fiscaux anticipés	-\$ 240,217.27
<b>MANDAT POUR LA TAXATION</b>	<b>\$ 2,167,033.23</b>
Taux de taxation/100\$ d'évaluation	\$ 0.3307
Coût réel sur une évaluation de 100 000\$	\$ 330.70

<b>Mandat total de Beaubassin-est</b>	<b>2020</b>
Budget pour les services collectifs	\$ 2,407,250.50
Budget pour les services sélectifs	\$ 193,500.00
Budget total de Beaubassin-est	\$ 2,600,750.50
Revenus des services collectifs	-\$ 240,217.27
Revenus des services sélectifs	-\$ 1,032.71
<b>MANDAT TOTAL POUR LA TAXATION</b>	<b>\$ 2,359,500.52</b>

## **SERVICES GÉNÉRAUX**

### **Services d'administration générale**

Budget 2020 : 1 065 450\$

Dépenses totales : 880 458\$

Cette catégorie comprend les dépenses relatives à l'administration de la municipalité, c'est-à-dire les salaires et les indemnités du maire et des conseillers(ières) (107 120\$) plus les montants normalement déboursés pour la participation aux congrès (591\$); les salaires et les indemnités de la direction générale et des trois employés(es) de bureau (277 734\$); les dépenses de bureau (64 477\$); les frais juridiques et de vérification (12 227\$); le coût de l'évaluation foncière dans les limites de la CRBe (127 127\$) et les subventions à des organismes (21 079\$). De plus, le conseil a aussi entrepris des projets spéciaux (72 665\$), dont le projet d'ajout de panneaux de signalisation routiers et la modernisation de la salle de conseil.

### **Services de protection**

Budget 2020 : 386 136\$

Dépenses totales : 358 142\$

Ces services comprennent les dépenses relatives à la protection contre les incendies (358 142\$) et le service d'inspection pour les lieux inesthétiques et dangereux (26 846\$). Les dépenses relatives à la protection contre les incendies (331 296\$) incluent les sommes payées aux municipalités avoisinantes pour la couverture du territoire de Beaubassin-est (Shediac 49 605\$ et Cap-Pelé 90 041\$).

Le service de protection contre les incendies est dispensé par le Service d'incendies de Beaubassin-est. Gaétan LeBlanc est le Chef pompier de la brigade, alors que le Chef adjoint est Serge LeBlanc. La CRBe reçoit aussi une couverture de son territoire par les services d'incendies de la Ville de Shediac et du Village de Cap-Pelé. La caserne des pompiers de Beaubassin-est est située au 922, route 933 à Haute-Aboujagane.

La brigade de pompiers compte vingt-six (26) pompiers volontaires. Le service possède une flotte de cinq (5) véhicules qui comprend, entre autres équipements, deux (2) pompes à incendie, deux (2) véhicules de secours routiers et un VTT Argo.

Pour plus de renseignements, vous pouvez appeler la ligne administrative au 506-532-5628 ou envoyer un courriel à [hafd@nb.aibn.com](mailto:hafd@nb.aibn.com).

## **Services de transport**

Budget 2020 : 156 500\$

Dépenses totales : 158 704\$

Cette catégorie comprend les dépenses relatives à l'éclairage des voies publiques (157 203\$) et les plaques de noms des rues (1 501\$). Seuls les quartiers ayant voté l'ajout d'un service sélectif ont la totalité du service de l'éclairage des voies publiques.

En ce qui concerne les travaux routiers (entretien et déblaiement), en termes de Communauté rurale, ces travaux sont entrepris par le ministère de Transports et Infrastructure de la province du Nouveau-Brunswick.

## **Services d'hygiène**

Budget 2020 : 458 454\$

Dépenses totales : 453 572\$

Les Services d'hygiène comprennent les dépenses relatives à la collecte et à l'élimination des déchets solides résidentiels. En février 2020, la Communauté rurale a accordé un contrat de quatre ans à Fero pour la collecte des déchets solides produits par les résidents(es) et qui sont éliminés au site d'enfouissement Eco 360 Sud-Est situé sur le chemin Bill Slater à Berry Mills (140 216\$). Le présent contrat avec Fero se terminera en février 2024 avec une possibilité d'extension. Les frais reliés à l'élimination du contrat des déchets solides s'élèvent à 311 238\$ pour l'année 2020. En plus de la collecte des déchets résidentiels à toutes les semaines, il y a eu trois (3) collectes spéciales des déchets (mai, août et octobre). La Communauté rurale bénéficie aussi du service d'Éco-dépôt mobile afin de rendre l'élimination des déchets plus accessible pour les résidents(es). L'Éco-dépôt mobile visite la CRBe trois (3) fois par année pour une période de deux jours (mercredis et jeudis de midi à 20h).

## **Services d'urbanisme**

Budget 2020 : 221 164\$

Dépenses totales : 221 163\$

Les services de développement rural comprennent les services d'aménagement du territoire qui sont fournis par la Commission de services régionaux Sud-Est (214 604\$). La Communauté assume aussi des coûts coopératifs et participe à la planification régionale (6 559\$).

## Services récréatifs et culturels

Budget 2020 : 195 760\$

Dépenses totales : 138 480\$

Cette catégorie comprend les dépenses relatives à l'administration des services rendus par le personnel à temps plein (59 816\$). Le programme provincial SEED et le programme fédéral Emplois d'été Canada de 2020 ont subventionné cinq (5) étudiants(es) (deux (2) provinciaux et trois (3) fédéraux) dans le but d'offrir des activités de camps d'été durant l'été. En raison de la pandémie, les camps d'été furent annulés, mais ces étudiants(es) ont quand même offert un service à la communauté. La Communauté rurale, les centres et les organismes communautaires ont pu bénéficier d'une aide administrative et technique afin d'aider avec une variété de projets (communications, maintenances, etc.). En plus d'aides fournies à la communauté, les dépenses relatives à l'organisation des activités, de soutiens financiers et d'autres dépenses encourues ont été de 78 664\$.

## Services financiers

Dépenses totales : 410 092\$

Cette catégorie comprend les intérêts sur les prêts à court et à long terme, le remboursement du principal de la dette à long terme, le financement de déficits d'années antérieures et les transferts au fonds de réserve pour de futures dépenses et les dépenses en capital.

En 2020, la Communauté rurale a remboursé 84 000\$ du principal de la dette et payé 16 557\$ en intérêts, et les dépenses en capital se sont élevées à 134 023\$. Elle a aussi comptabilisé un surplus de 2018 de 97 452\$. La CRBe a aussi transféré 160 000\$ au fonds de réserve d'immobilisations, 15 500\$ au fonds de réserve de fonctionnement pour de futures dépenses. Les projets de dépenses en capital incluent les projets d'améliorations à l'édifice municipal (30 965\$), une génératrice à la caserne de pompiers (38 630\$) ainsi que divers équipements pour les pompiers (39 131\$) et la rénovation du terrain de tennis/pickleball à Cormier-Village (104 621\$). La Communauté rurale a aussi entrepris les projets d'améliorations éco-énergétiques avec les fonds de la taxe sur l'essence au Centre Saint-André-LeBlanc, le Club d'âge d'or de Shemogue et à l'École historique de Cormier-Village (582 795\$).

Voir le tableau 8 pour des renseignements supplémentaires à propos des dettes de la CRBe.

*Tableau 8 - Dettes du Fonds général*

But	Année	Montant emprunté	Durée
Achat de l'édifice municipal	2013	283 000\$	15 ans
Services de protection (caserne)	2014	338 000\$	10 ans
Services de protection (camion)	2015	350 000\$	15 ans



## SUBVENTIONS

L'un des buts d'un gouvernement local, comme l'indique la *Loi sur la gouvernance locale*, est de favoriser le mieux-être économique, social et environnemental de sa collectivité. Grâce à leurs efforts, les organismes communautaires appuient la Communauté dans cette mission. Seules les subventions de 500\$ ou plus figurent dans ce rapport. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez communiquer avec le personnel de la Communauté rurale Beaubassin-est. Toutes les subventions accordées furent versées en numéraire pour les raisons spécifiées dans leurs demandes respectives.

En 2020, la Communauté rurale Beaubassin-est a versé des subventions aux programmes environnementaux suivants : *Tableau 9 – Subventions environnementales*

ORGANISMES	MONTANT ET OBJET DE LES SUBVENTIONS ENVIRONNEMENTALES
<b>Vision H2O</b>	10828\$ - une subvention qui aide à défrayer les coûts d'opération de l'organisme (6078\$) et une subvention dans le but de coordonner la gestion de la stratégie verte régionale EcoVision 2025 en collaboration avec la Ville de Shediac et le Village de Cap-Pelé (4750\$). Le Groupe du bassin versant du Village de Cap-Pelé et de la Communauté rurale Beaubassin-est, Vision H2O, est un organisme de bienfaisance enregistré et situé dans le Sud-Est du Nouveau-Brunswick. En tant qu'organisme de bassin versant, le groupe travaille dans une gestion intégrée de la ressource Eau avec différents intervenants(es), locaux comme régionaux. Vision H2O s'implique activement au sein de plusieurs projets locaux visant à préserver l'intégrité de notre environnement local. La sensibilisation environnementale et l'éducation sont au cœur de cette organisation. Le groupe est heureux d'avoir plusieurs partenariats avec divers organismes locaux dont des organismes environnementaux et les municipalités. La stratégie verte régionale EcoVision 2025 fait un effort pour encourager et collaborer la mise en œuvre des actions qui visent à assurer un environnement sain et une haute qualité de vie pour les citoyens et les citoyennes de Shediac, de Cap-Pelé et de Beaubassin-Est. Cette initiative communautaire emploie une approche à plusieurs niveaux, avec des actions à court, moyen et long terme qui représentent notre engagement à valoriser et à préserver nos ressources et nos zones naturelles. C'est un outil indispensable qui nous permettra d'atteindre nos objectifs environnementaux tout en s'adaptant aux effets des changements climatiques.

<p align="center"><b>Association du Bassin versant de la baie de Shédiac</b></p>	<p>10572\$ - une subvention qui aide à défrayer les coûts d'opération de l'organisme (322\$) et une subvention dans le but de coordonner la gestion de la stratégie verte régionale EcoVision 2025 en collaboration avec la Ville de Shédiac et le Village de Cap-Pelé (10250\$). L'Association du bassin versant de la baie de Shédiac (ABVBS) se consacre à la protection de notre ressource naturelle la plus précieuse: l'eau douce qui se déverse dans les rivières Scoudouc et Shédiac, puis ensuite dans la baie de Shédiac. La stratégie verte régionale EcoVision 2025 fait un effort pour encourager et collaborer à la mise en œuvre des actions qui visent à assurer un environnement sain et une haute qualité de vie pour les citoyens et citoyennes de Shédiac, de Cap-Pelé et de Beaubassin-Est. Cette initiative communautaire emploie une approche à plusieurs niveaux, avec des actions à court, moyen et long terme qui représentent notre engagement à valoriser et à préserver nos ressources et nos zones naturelles. C'est un outil indispensable qui nous permettra d'atteindre nos objectifs environnementaux tout en s'adaptant aux effets des changements climatiques.</p>
--	--

En 2020, la Communauté rurale Beaubassin-est a versé des subventions aux organismes communautaires pour les programmes sociaux suivants :

*Tableau 10 – Subventions aux organismes communautaires*

<b>ORGANISMES</b>	<b>MONTANT ET OBJET DE LA SUBVENTION</b>
<b>Salle Grand-Barchois</b>	40 000\$ - une subvention fut accordée afin d'aider à payer les coûts de rénovation d'une salle de bain avec douche et d'un entrepôt.
<b>Appartement Grand-Barchois</b>	10 000 \$ - une subvention fut accordée afin d'aider à défrayer les coûts de maintenance et de rénovations de l'édifice.
<b>Société culturelle Sud-Acadie</b>	5 500\$ - des subventions furent accordées afin d'aider à défrayer les coûts d'opérations pour l'organisation des projets suivants : Festival Les Arts en Fête 2020 et La Visite au Cimetière.
<b>Centre de Saint-André-LeBlanc</b>	5 500 \$ - une subvention fut accordée afin d'aider à défrayer les coûts d'opérations de l'activité des déjeuners communautaires et pour la rénovation d'une salle de bain.
<b>Club d'âge d'or de Shemogue</b>	4 195 \$ - une subvention fut accordée afin d'aider à défrayer les coûts de remplacement d'une mini-thermopompe.

<b>CAFi</b>	3 050 \$ - une subvention fut accordée afin d'aider à défrayer les coûts d'activités organisées pour les immigrants et les immigrantes de la région du Sud-Est.
<b>Association de Baseball Mineur Beaubassin-est</b>	2 500 \$ - une subvention fut accordée afin d'aider à défrayer les coûts de construction pour une remise.
<b>École Père-Edgar-T.-LeBlanc</b>	2 355 \$ - une subvention fut accordée afin d'aider à défrayer les coûts des activités organisées pour Halloween, Noël et afin d'aider les jeunes à besoins durant la période de Noël.
<b>Hospice Sud-Est</b>	2 320 \$ - une subvention annuelle fut accordée afin d'aider à défrayer les coûts de construction d'un nouveau centre palliatif.
<b>Vestiaire St-Joseph</b>	2 000 \$ - une subvention fut accordée afin d'aider à défrayer les coûts d'opérations de l'organisation.
<b>Centre de ressources et de crises familiales Beauséjour</b>	2 000 \$ - une subvention fut accordée afin d'aider à défrayer les coûts d'opérations du Centre.
<b>Comité d'entraide de Cap-Pelé / Shemogue</b>	2 000 \$ - une subvention fut accordée afin d'aider à défrayer les coûts d'opérations de l'organisation.
<b>Église Historique de Barachois</b>	2 000 \$ - une subvention fut accordée afin d'aider à défrayer les coûts d'opérations de l'église historique.
<b>Fondation des Jeux de l'Acadie</b>	1 758 \$ - une subvention fut accordée afin d'assurer la pérennité financière des Jeux de l'Acadie.
<b>Quai Petit-Cap Inc.</b>	1 600 \$ - une subvention fut accordée afin d'aider à défrayer les coûts d'achat d'un panier de secours.
<b>École Donat-Robichaud</b>	1 520 \$ - des subventions furent accordées afin d'aider à défrayer les coûts des activités organisées pour Halloween, Noël et afin d'aider les jeunes à besoins durant la période de Noël.
<b>Fondation Maurice Leger</b>	1 500 \$ - une subvention fut accordée afin d'aider l'organisme avec leur collecte de fonds qui vient en aide aux jeunes de la CRBe pour les inscriptions sportives.
<b>Comité organisateur de L'Grand-Bazar-à-Choix</b>	1 200 \$ - une subvention fut accordée afin d'aider à défrayer les coûts d'opérations de l'activité et d'un don pour la Semaine de l'action bénévole.
<b>Plage Hironnelle Association</b>	1 000 \$ - une subvention fut accordée afin d'aider à défrayer les coûts d'opérations de l'activité du 30e anniversaire de l'association.

<b>Jardin communautaire de Shediac et Banlieues</b>	1 000 \$ - une subvention fut accordée afin d'aider à défrayer les coûts d'opérations de l'organisation.
<b>Arbre de l'espoir</b>	1 000 \$ - une subvention fut accordée afin d'aider la lutte contre le cancer.
<b>Fondation de l'école Louis-J.-Robichaud</b>	1 000 \$ -une subvention fut accordée au fonds pour des bourses d'études aux étudiants et aux étudiantes de l'école.
<b>Village de Cap-Pelé</b>	1 000 \$ - une commandite fut accordée afin d'aider à défrayer les coûts de l'organisation de la tenue de l'activité Carnaval d'hiver "Boule de Neige"
<b>Programme Sport-Études Louis-J.-Robichaud</b>	1 000 \$ - une subvention fut accordée afin d'aider à défrayer les coûts des activités du programme éducationnel Sport-Études.
<b>West/Ouest Brule Ltd.</b>	750 \$ - une subvention fut accordée afin d'aider à payer l'aménagement d'une rampe d'accès à la plage.
<b>Tournée 2021 des jardins de Beaubassin-est</b>	600 \$ - une subvention fut accordée afin d'aider à défrayer les coûts d'opérations de l'activité.
<b>Club d'âge d'or de Grand-Barachois</b>	528.98 \$ - une subvention fut accordée afin d'aider à défrayer les coûts d'achat d'une nouvelle poubelle à l'extérieur.
<b><u>2<sup>e</sup> Édition Des Petits Barachois 5KM marche-course</u></b>	525\$ - une subvention fut accordée afin d'aider les familles et les jeunes à besoins durant la période de Noël.
<b>Chevaliers de Colomb de Grand-Barachois</b>	500 \$ - une subvention fut accordée afin d'aider à défrayer les coûts d'opérations de l'activité des déjeuners communautaires.

## **ANNEXE 1**

### **États financiers au 31 décembre 2020**

# COMMUNAUTÉ RURALE BEAUBASSIN-EST

États financiers consolidés

31 décembre 2020



## TABLE DES MATIÈRES

	<b>Page</b>
Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
État consolidé des résultats	4
État consolidé de la situation financière	5
État consolidé de la variation de la dette nette	6
État consolidé des flux de trésorerie	7
Notes afférentes aux états financiers consolidés	8 - 20



## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

À son Honneur monsieur le maire et aux membres du Conseil municipal,

### **Rapport sur les états financiers consolidés**

#### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Communauté rurale Beaubassin-est (la Municipalité), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2020, et l'état consolidé des résultats, l'état consolidé de la variation de la dette nette et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Municipalité au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats consolidés de ses activités et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes du secteur public.

#### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### **Autre point**

Les états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 27 avril 2020.

#### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes du secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Municipalité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Municipalité.





## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités à l'égard de l'audit des états financiers consolidés sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe jointe à notre rapport. Cette description, qui se trouve à la page 3, fait partie intégrante de notre rapport.

Les chiffres des budgets sont présentés pour fins de comparaison. Ils ont été préparés et approuvés par le Conseil municipal. Ces chiffres n'ont pas fait l'objet d'un audit ou d'un examen.

*Bourque Richard Boutot*

Comptables professionnels agréés

Dieppe, NB

le 19 avril 2021

## **ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

### **Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

---

**COMMUNAUTÉ RURALE BEAUBASSIN-EST**

État consolidé des résultats

Année terminée le 31 décembre

	<b>2020</b> <b>Budget</b> <b>(non-audité)</b> <b>(Note 15)</b>	<b>2020</b> <b>Réel</b>	2019 Réel
<b>Revenus</b>			
Mandat d'impôts fonciers	2 359 500 \$	2 359 500 \$	2 276 466 \$
Subventions sans condition	55 005	59 248	52 801
Ventes de services, amendes et autres frais	83 576	122 272	93 934
Autres transferts gouvernementaux	-	335 675	84 127
Intérêts	2 000	1 179	2 599
Autres recettes	2 000	6 057	34 720
	<b>2 502 081</b>	<b>2 883 931</b>	2 544 647
<b>Dépenses</b>			
Services d'administration générale	1 143 220	955 424	934 049
Services de protection	442 557	425 295	414 015
Services de transport	156 500	158 704	155 903
Services d'hygiène	458 454	453 572	396 920
Services de développement économique	221 164	221 163	219 821
Services récréatifs et culturels	263 118	205 839	223 424
	<b>2 685 013</b>	<b>2 419 997</b>	2 344 132
Excédent pour l'année (note 12)	<b>(182 932) \$</b>	<b>463 934</b>	200 515
Excédent accumulé au début de l'année		<b>2 283 429</b>	2 082 914
Excédent accumulé à la fin de l'année		<b>2 747 363 \$</b>	2 283 429 \$

---

**COMMUNAUTÉ RURALE BEAUBASSIN-EST**

État consolidé de la situation financière

31 décembre

**2020**

2019

**Actifs financiers**

Encaisse (note 3)	<b>1 803 248 \$</b>	2 192 702 \$
Comptes à recevoir		
Général	<b>28 526</b>	11 894
Gouvernement fédéral et ses agences (note 4)	<b>61 865</b>	30 159
	<hr/>	
	<b>1 893 639 \$</b>	2 234 755 \$

**Passifs**

Comptes à payer et frais courus	<b>177 842</b>	147 107
Revenus différés (note 5)	<b>1 183 868</b>	1 642 531
Dette à long terme (note 6)	<b>474 000</b>	558 000
Congés de maladie courus (note 7)	<b>42 824</b>	33 458
	<hr/>	
	<b>1 878 534</b>	2 381 096
	<hr/>	
<b>Dette nette</b>	<b>15 105</b>	(146 341)

**Actifs non financiers**

Immobilisations corporelles (note 11)	<b>3 654 784</b>	3 168 762
Amortissement cumulé (note 11)	<b>928 382</b>	744 848
	<hr/>	
	<b>2 726 402</b>	2 423 914
Dépenses payées d'avance	<b>5 856</b>	5 856
	<hr/>	
	<b>2 732 258</b>	2 429 770
	<hr/>	
<b>Excédent accumulé</b>	<b>2 747 363 \$</b>	2 283 429 \$

**APPROUVÉ PAR**

---

\_\_\_\_\_, Maire

---

\_\_\_\_\_, Trésorier

---

**COMMUNAUTÉ RURALE BEAUBASSIN-EST**

État consolidé de la variation de la dette nette

Année terminée le 31 décembre

**2020**

2019

---

Excédent pour l'année	<b>463 934 \$</b>	200 515 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	<b>(486 022)</b>	(132 361)
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>183 534</b>	150 889
	<hr/>	
	<b>161 446</b>	219 043
	<hr/>	
Diminution de la dette nette	<b>161 446</b>	219 043
Dette nette au début de l'exercice	<b>(146 341)</b>	(365 384)
	<hr/>	
Dette nette à la fin de l'exercice	<b>15 105 \$</b>	(146 341) \$
	<hr/>	

---

**COMMUNAUTÉ RURALE BEAUBASSIN-EST**

État consolidé des flux de trésorerie

Année terminée le 31 décembre

**2020**2019

---

Augmentation (diminution) de trésorerie et des équivalents de trésorerie

**Mouvements de trésorerie liés à l'exploitation**

Excédent pour l'année	<b>463 934 \$</b>	200 515 \$
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>183 534</b>	150 889
Compte à recevoir - Général	<b>(16 632)</b>	7 666
Compte à recevoir - Gouvernement fédéral et ses agences	<b>(31 706)</b>	6 595
Comptes payables et frais courus	<b>30 735</b>	(13 373)
Revenus différés	<b>(458 663)</b>	863 544
Congés de maladie courus	<b>9 366</b>	12 396
	<hr/> <b>180 568</b>	<hr/> 1 228 232

**Activités d'investissement en immobilisations**

Acquisition d'immobilisations corporelles	<b>(486 022)</b>	(132 361)
	<hr/> <b>(486 022)</b>	<hr/> (132 361)

**Activités de financement**

Dettes à long terme	<b>(84 000)</b>	(82 000)
	<hr/> <b>(84 000)</b>	<hr/> (82 000)

Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie **(389 454)** 1 013 871

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Au début de l'exercice **2 192 702** 1 178 831À la fin de l'exercice **1 803 248 \$** 2 192 702 \$

---

---

## COMMUNAUTÉ RURALE BEAUBASSIN-EST

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2020

---

### 1. Objectif de l'organisation

La Communauté rurale Beaubassin-est a été incorporée comme village par *Loi sur les municipalités* du Nouveau-Brunswick. En tant que municipalité, Communauté rurale Beaubassin-est est exemptée d'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149 (1)(c) de la *Loi canadienne de l'impôt sur le revenu*.

---

### 2. Résumé des principales conventions comptables

Les états financiers consolidés de Communauté rurale Beaubassin-est reposent sur les observations de l'administration présentées conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements locaux, comme le recommande le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut canadien des comptables agréés.

Les états financiers présentés selon les normes du CSP portent surtout sur la situation financière de la Municipalité et sur les changements à cet égard. L'état consolidé de la situation financière comprend tous les passifs et actifs de la Municipalité.

Les aspects importants des conventions comptables adoptées par la Municipalité sont les suivants :

#### Entité publiante

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, les passifs, les revenus, les dépenses et les changements à la dette nette et au flux net de trésorerie de l'entité publiante. L'entité publiante comprend toutes les organisations et entreprises responsables de l'administration des affaires et des ressources de la Municipalité et qui sont la propriété de la Municipalité ou qui sont contrôlées par elle.

Les transactions et les soldes interservices et organisationnels sont éliminés.

#### Budget

Les montants inscrits aux présents états financiers ont été approuvés par le conseil le 9 décembre 2020 et par le Ministre des gouvernements locaux le 22 janvier 2020.

#### Comptabilisation des recettes

- (a) Les recettes non affectées sont enregistrées sur la base de la comptabilité d'exercice et sont constatées lorsque la somme recouvrée est raisonnablement assurée. Les contributions avec restrictions sont comptabilisées en tant que revenu de l'année auquel les frais connexes sont engagés.
- (b) Les autres recettes sont enregistrées lorsqu'elles sont réalisées.

#### Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction effectue des estimations et formule des hypothèses qui ont une influence sur les montants déclarés à l'actif et au passif et sur la déclaration des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants déclarés de revenus et de dépenses au cours de l'exercice. Ces estimations sont examinées périodiquement et, si des rectifications deviennent nécessaires, elles sont signalées dans les revenus de la période à laquelle elles deviennent connues. Les résultats peuvent être différents de ces estimations.

**2. Résumé des principales conventions comptables (suite)****Instruments financiers**

Les instruments financiers de la Municipalité se composent de l'encaisse, de comptes débiteurs, des montants exigibles du gouvernement du Nouveau-Brunswick, des montants exigibles du gouvernement fédéral, des montants exigibles des fonds propres, d'un prêt bancaire, de créditeurs, de charges à payer et des dettes à long terme. Sauf indication contraire, la direction est d'avis que la Municipalité n'est pas exposée à d'importants taux d'intérêt, taux de change ou risque de crédit découlant de ces outils financiers. La juste valeur de ces outils financiers correspond approximativement à leur valeur comptable, à moins d'indication contraire.

La Municipalité est exposée au risque de crédit par le biais des comptes débiteurs. La Municipalité minimise les risques de crédit grâce à une gestion régulière du crédit.

**Encaisse et équivalents d'encaisse**

Encaisse et équivalents d'encaisse comprennent l'encaisse en main, les soldes bancaires et dépôts à court terme ayant une échéance initiale de trois mois ou moins.

**Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon leur coût qui comprend tous les montants qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction, le développement ou l'amélioration de l'actif. Le coût des immobilisations corporelles est amorti sur une base linéaire pendant la durée de vie utile estimée comme suit :

<b>Type d'actif</b>	<b>Années</b>
Améliorations foncières	5-20 ans
Immeuble	15-25 ans
Meubles et équipement de bureau	3-5 ans
Machinerie et équipement	5-15 ans
Véhicules	5 ans

Les actifs en construction ne sont pas amortis tant que l'actif n'est pas disponible pour une utilisation productive.

**Information sectorielle**

Communauté rurale Beaubassin-est est une municipalité diversifiée qui offre une grande gamme de services à ses résidents. Aux fins de la gestion des rapports, les opérations et les activités de la Municipalité sont organisées et signalées par fonction. Cette présentation a été créée dans le but d'enregistrer des activités spécifiques pour atteindre certains objectifs conformément à des règlements spéciaux, des restrictions ou des interdictions. Les services municipaux sont fournis par les départements suivants:

Services d'administration générale

Ce service est responsable du financement global et de l'administration locale de la Municipalité. Ceci comprend les fonctions du conseil, gestion générale et financière, les questions juridiques et de conformité avec la législation ainsi que les relations civiques.

Services de protection

Cette section est responsable de la protection contre les incendies et les mesures d'urgence.

Services de transport

Cette section est responsable des services de circulation et d'éclairage des rues.



---

**COMMUNAUTÉ RURALE BEAUBASSIN-EST**

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2020

---

**2. Résumé des principales conventions comptables (suite)**Services d'hygiène

Cette section est responsable de l'enlèvement des déchets solides.

Services de développement économique

Cette section est responsable du zonage, du développement communautaire, du tourisme et autres services de développement et promotionnels.

Services récréatifs et culturels

Cette section est responsable de l'entretien et l'exploitation des installations récréatives et culturelles incluant les parcs et terrain de jeux et autres établissements récréatifs et culturels.

**Avantages postérieurs à l'emploi**

La Municipalité a reconnu ses obligations en vertu des régimes postérieurs à l'emploi et les coûts connexes, net des actifs du régime. La Municipalité a un avantage de congé de maladie tel que documenté dans la note 7.

---

<b>3. Encaisse</b>	<b>2020</b>	2019
Encaisse - affectée (note 14)	<b>464 234 \$</b>	325 961 \$
Encaisse - non affectée	<b>1 339 014</b>	1 866 741
	<b>1 803 248 \$</b>	2 192 702 \$

---

<b>4. Sommes à recevoir du gouvernement fédéral et de ses agences</b>	<b>2020</b>	2019
Agence du revenu du Canada (remboursement de TVH)	<b>61 865 \$</b>	30 159 \$

---

<b>5. Revenus différés</b>	<b>2020</b>	2019
Fonds de la taxe sur l'essence	<b>1 159 651 \$</b>	1 618 354 \$
Autres	<b>24 217</b>	24 177
	<b>1 183 868 \$</b>	1 642 531 \$

---

---

**COMMUNAUTÉ RURALE BEAUBASSIN-EST**

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2020

---

**6. Dette à long terme****2020**

2019

Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick

Débentures:

**Général**

BI 50-2013, 1.35% - 3.70%, due en 2028, DC# 12-0058

**166 000 \$**

184 000 \$

BK 40-2014, 1.15% - 3.45%, due en 2024, DC#11-0116

**83 000**

127 000

BL 43-2014, 1.20% - 3.50%, due en 2029, DC#14-0020

**225 000**

247 000

**474 000 \$**558 000 \$

---

L'approbation de la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités a été obtenue pour la dette à long terme.

Les paiements requis sur le principal pendant les cinq prochaines années sont les suivants:

2021 -	60 000 \$
2022 -	63 000 \$
2023 -	64 000 \$
2024 -	65 000 \$
2025 -	46 000 \$

---

**7. Congés de maladie accumulés**

La Municipalité offre un congé de maladie qui s'accumule à 1.25 jours par mois pour employés à temps plein. Tous les employés peuvent accumuler un maximum de 240 jours de congés de maladie. Un employé peut prendre un congé avec solde pour une durée égale au congé de maladie accumulé. Le congé de maladie est un avantage non financé. En tant que tel, il n'y a pas d'actifs applicables. Les prestations sont payées à partir des recettes générales lorsqu'elles viennent à échéance.

---

**8. Engagements**

La Municipalité a conclu diverses ententes pour la collecte et l'enlèvement des déchets solides, les services d'incendie et le déblaiement de la neige. Les paiements annuels minimaux sont les suivants:

2021 -	154 133 \$
--------	------------

---

---

**COMMUNAUTÉ RURALE BEAUBASSIN-EST**

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2020

---

**9. Conformité des emprunts à court terme****Emprunt d'exploitation**

Ainsi que le prescrit la Loi sur les municipalités, les emprunts pour financer les affaires courantes du Fonds général sont limités à 4% du budget de fonctionnement de la municipalité. En 2020, la Municipalité s'est conformée à cette restriction.

**Emprunt inter fonds**

Le guide servant à la présentation des rapports financiers municipaux exige que les emprunts inter fonds à court terme soient remboursés l'année suivante à moins que l'emprunt est pour un projet de nature capitale. Les montants payables entre les fonds sont en conformité avec cette exigence.

---

**10. Excédent de l'actif à court terme sur le passif à court terme - Fonds de capital et d'emprunt**

Au 31 décembre 2020, les fonds de capital et d'emprunt de la Municipalité indiquent un excédent de l'actif à court terme sur le passif à court terme par les montants suivants:

	Fonds de capital général
Actif à court terme	1 166 280 \$
Passif à court terme	<u>1 159 651</u>
	<u>6 629 \$</u>

Cet excédent est le résultat de la contribution du Fonds de taxe sur essence reçue avant l'achat capital effectué. La Municipalité a l'intention d'utiliser cet excédent pour financer une dépense en capital en 2021.

**COMMUNAUTÉ RURALE BEAUBASSIN-EST**

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2020

**11. Tableau d'immobilisations corporelles**

	Terrain	Améliorations aux terrains	Bâtiments et améliorations foncières	Véhicules	Machinerie et équipements	Infrastructure			Petit matériel	Actifs en construction	2020 Total	2019 Total
						Routes et rues	Installations de traitements	Eau et égouts				
<b>Coût</b>												
Solde d'ouverture	100 000 \$	- \$	1 939 863 \$	62 942 \$	795 550 \$	- \$	- \$	- \$	66 470 \$	203 937 \$	3 168 762 \$	3 036 401 \$
Ajouts : Additions nets durant l'année	-	-	623 801	-	-	-	-	-	66 158	-	689 959	979 800
Moins : Dispositions durant l'année	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(203 937)	(203 937)	(847 438)
Solde de fermeture	100 000	-	2 563 664	62 942	795 550	-	-	-	132 628	-	3 654 784	3 168 762
<b>Amortissement accumulé</b>												
Solde d'ouverture	-	-	256 080	62 942	366 456	-	-	-	59 371	-	744 848	593 960
Ajouts : Amortissement durant l'année	-	-	110 627	-	62 889	-	-	-	10 018	-	183 534	150 888
Moins : Amortissement accumulé sur disposition	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde de fermeture	-	-	366 707	62 942	429 345	-	-	-	69 389	-	928 382	744 848
<b>Valeur nette</b>	100 000 \$	- \$	2 196 957 \$	- \$	366 205 \$	- \$	- \$	- \$	63 239 \$	- \$	2 726 402 \$	2 423 914 \$
Composé de :												
Fonds général	100 000 \$	- \$	2 196 957 \$	- \$	366 205 \$	- \$	- \$	- \$	63 239 \$	- \$	2 726 401 \$	2 423 914 \$
Fonds eau et égouts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	100 000 \$	- \$	2 196 957 \$	- \$	366 205 \$	- \$	- \$	- \$	63 239 \$	- \$	2 726 401 \$	2 423 914 \$

**COMMUNAUTÉ RURALE BEAUBASSIN-EST**

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2020

**12. Tableau de présentation sectorielle**

	Administration générale	Protection	Transport	Hygiène	Développement économique	Récréatifs et culturels	Eau et égouts	2020 Consolidés	2019 Consolidés
<b>Revenus</b>									
Mandat d'impôts fonciers	1 004 625 \$	388 904 \$	137 527 \$	402 874 \$	194 352 \$	231 219 \$	- \$	2 359 501 \$	2 276 466 \$
Vente de services, amendes et autres frais	-	1 800	-	-	120 472	-	-	122 272	93 934
Subvention sans condition	25 227	9 766	3 453	10 116	4 880	5 806	-	59 248	52 801
Autres transferts gouvernementaux	22 305	-	-	-	-	313 370	-	335 675	84 127
Intérêts	1 179	-	-	-	-	-	-	1 179	2 599
Autres	2 738	3 319	-	-	-	-	-	6 057	34 720
	<b>1 056 074</b>	<b>403 789</b>	<b>140 980</b>	<b>412 990</b>	<b>319 704</b>	<b>550 395</b>	<b>-</b>	<b>2 883 932</b>	<b>2 544 647</b>
<b>Dépenses</b>									
Salaires et bénéfices	394 229	36 027	-	-	-	92 455	-	522 711	521 588
Biens et services	495 617	322 115	158 704	453 571	221 163	46 024	-	1 697 194	1 653 112
Amortissement	59 754	56 421	-	-	-	67 359	-	183 534	150 888
Intérêts	5 825	10 734	-	-	-	-	-	16 559	18 544
	<b>955 425</b>	<b>425 297</b>	<b>158 704</b>	<b>453 571</b>	<b>221 163</b>	<b>205 838</b>	<b>-</b>	<b>2 419 998</b>	<b>2 344 132</b>
Excédent (déficit) pour l'année	<b>100 649 \$</b>	<b>(21 508) \$</b>	<b>(17 724) \$</b>	<b>(40 581) \$</b>	<b>98 541 \$</b>	<b>344 557 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>463 934 \$</b>	<b>200 515 \$</b>

**COMMUNAUTÉ RURALE BEAUBASSIN-EST**

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2020

**13. Réconciliation de l'excédent de l'année**

	Fonctionnement Général	Capital Général	Fonctionnement Eau et égouts	Capital Eau et égouts	Réserve Fonctionnement	Réserve Capital	Réserve Fonctionnement Eau et égouts	Réserve Capital - Eau et égouts	Total
<b>Excédent par fonds pour l'année 2020</b>	333 580 \$	129 835 \$	- \$	- \$	174 \$	345 \$	- \$	- \$	463 934 \$
<b>Ajustement à l'excédent (déficit) annuel pour le financement requis</b>									
Surplus (déficit) d'avant dernière année	97 636	-	-	-	-	-	-	-	97 636
Transferts entre fonds									
Élimination de transfert	(134 023)	134 023	-	-	-	-	-	-	-
Élimination de transfert	(160 000)	-	-	-	-	160 000	-	-	-
Élimination de transfert	(15 500)	-	-	-	15 500	-	-	-	-
Élimination de transfert	-	38 630	-	-	-	(38 630)	-	-	-
Remboursement du principal de la dette à long terme	(84 000)	84 000	-	-	-	-	-	-	-
Provision pour congés de maladies courus	9 373	-	-	-	-	-	-	-	9 373
Dépense d'amortissement	-	183 534	-	-	-	-	-	-	183 534
Total d'ajustements à l'excédent (déficit) de l'année 2020	(286 514)	440 187	-	-	15 500	121 370	-	-	290 543
<b>Excédent des fonds pour l'année 2020</b>	47 066 \$	570 022 \$	- \$	- \$	15 674 \$	121 715 \$	- \$	- \$	754 477 \$

---

**COMMUNAUTÉ RURALE BEAUBASSIN-EST**

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2020

---

**14. État des réserves**

	Réserve Fonctionnement Général	Réserve Capital Général	Réserve Fonctionnement Eau et égouts	Réserve Capital Eau et égouts	2020 Total	2019 Total
<b>Actifs</b>						
Encaisse	124 938 \$	339 296 \$	- \$	- \$	464 234 \$	325 960 \$
Comptes à recevoir	-	-	-	-	-	884
<b>Excédent accumulé</b>	<b>124 938 \$</b>	<b>339 296 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>464 234 \$</b>	<b>326 844 \$</b>
<b>Revenus</b>						
Transfert du Fonds de fonctionnement général	15 500 \$	160 000 \$	- \$	- \$	175 500 \$	50 000 \$
Intérêts	174	345	-	-	519	1 031
<b>Dépenses</b>						
Transfert au Fonds de capital général	-	38 630 \$	-	-	38 630 \$	-
<b>Excédent pour l'année</b>	<b>15 674 \$</b>	<b>121 715 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>137 389 \$</b>	<b>51 031 \$</b>

---

**COMMUNAUTÉ RURALE BEAUBASSIN-EST**

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2020

---

**14. État des réserves (suite)**

Qu'il soit résolu que le montant de 38,630.30\$ soit transféré au fonds de capital général. Ces fonds proviendront du fonds de réserve d'immobilisations.

*Proposée par Jean-Charles Dugas*

*Appuyée par Michel E. Gaudet*

Qu'il soit résolu que le montant de 160,000\$ soit transféré au fonds de réserve pour immobilisations. Ces fonds proviendront du fonds de fonctionnement général.

*Proposée par Jean-Charles Dugas*

*Appuyée par Susan Cormier*

Qu'il soit résolu que le montant de 15,500\$ soit transféré au fonds de réserve de fonctionnement. Ces fonds proviendront du fonds de fonctionnement général.

*Proposée par Michel E. Gaudet*

*Appuyée par Terry Richard*

Je certifie que les résolutions ci-haut sont des copies vraies et exactes des résolutions adoptées à un réunion extraordinaire du Conseil le 9 décembre 2020 et le 23 juin 2020.

---

Yves M. Leger

Greffier

Communauté rurale Beaubassin-est

---

Date



---

**COMMUNAUTÉ RURALE BEAUBASSIN-EST**

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2020

---

**15. Budget de fonctionnement réconcilié au budget CSP**

	Budget de fonctionnement Général	Budget de fonctionnement Eau et égout	Amortissement Immobilisations	Transferts	Total
<b>Revenus</b>					
Mandat d'impôts fonciers	2 359 500 \$	- \$	- \$	- \$	2 359 500 \$
Ventes de services - amendes et autres frais	83 576	-	-	-	83 576
Subventions sans condition	55 005	-	-	-	55 005
Autres recettes	2 000	-	-	-	2 000
Autres transferts	1 033	-	-	(1 033)	-
Intérêts	2 000	-	-	-	2 000
Excédent d'avant dernière année	97 636	-	-	(97 636)	-
	<hr/>				
	2 600 750	-	-	(98 669)	2 502 081
	<hr/>				
<b>Dépenses</b>					
Services d'administration générale	1 066 731	-	59 754	16 735	1 142 220
Service de protection	386 136	-	56 421	-	442 557
Services de transport	156 500	-	-	-	156 500
Services d'hygiène	458 454	-	-	-	458 454
Services de développement économique	221 164	-	-	-	221 164
Services récréatifs et culturels	195 759	-	67 359	-	263 118
Frais de services de la dette					
Repaiements de la dette à long terme	84 000	-	-	(84 000)	-
Intérêts	16 735	-	-	(16 735)	-
Autres transferts	15 271	-	-	(15 271)	-
	<hr/>				
	2 600 750	-	183 534	(99 271)	2 685 013
	<hr/>				
Excédent (déficit)	- \$	- \$	(183 534) \$	602 \$	(182 932) \$

**COMMUNAUTÉ RURALE BEAUBASSIN-EST**

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2020

<b>16. Support des dépenses</b>	<b>Budget 2020</b>	<b>Réel 2020</b>	<b>Réel 2019</b>
<b>Services d'administration générale</b>			
Services législatifs			
Maire	21 918 \$	12 457 \$	15 346 \$
Conseillers	109 810	94 663	97 778
Colloques sur le développement	22 000	591	11 807
Autres frais législatifs	14 000	8 748	11 988
Administration			
Salaires et bénéfices	160 799	168 937	160 383
Immeubles à bureau	78 394	64 477	51 932
Frais légaux	35 000	3 123	4 683
Autres	171 217	118 330	137 929
Gestion des finances			
Salaires et bénéfices	73 056	72 507	63 320
Honoraires professionnels	10 160	9 104	8 468
Services communs			
Relations municipales	20 500	18 173	24 777
Formation et perfectionnement	12 000	4 137	8 189
Coûts reliés à l'évaluation	127 127	127 127	123 175
Autres services communs	30 425	21 656	35 956
Autres			
Autres services d'administration générale	107 800	100 432	60 276
Subventions à des organismes	34 500	21 079	29 075
Assurance responsabilité publique	32 745	41 613	41 145
Langues officielles	1 000	-	-
Autres	4 280	2 691	1 886
Intérêts	16 735	5 825	6 279
Amortissements	59 754	59 754	39 657
	<b>1 143 220 \$</b>	<b>955 424 \$</b>	<b>934 049 \$</b>
<b>Services de protection</b>			
Mesures d'urgence	149 646 \$	162 019 \$	159 035 \$
Brigade de pompiers	63 695	60 141	59 028
Postes	91 917	57 892	35 030
Matériel et équipement d'incendie	55 878	48 476	61 568
Formation et perfectionnement	10 000	2 768	8 995
Lieux inesthétique	15 000	26 846	12 949
Intérêts sur la dette à long terme	-	10 732	12 265
Amortissements	56 421	56 421	65 145
	<b>442 557 \$</b>	<b>425 295 \$</b>	<b>414 015 \$</b>
<b>Services de transport</b>			
Éclairage des rues	154 500 \$	157 203 \$	154 698 \$
Plaques de noms des rues	2 000	1 501	1 205
	<b>156 500 \$</b>	<b>158 704 \$</b>	<b>155 903 \$</b>

---

**COMMUNAUTÉ RURALE BEAUBASSIN-EST**

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2020

---

**16. Support des dépenses (suite)**

	Budget 2020	Réal 2020	Réal 2019
<b>Services d'hygiène</b>			
Enlèvement des déchets solides	316 238 \$	311 238 \$	256 634 \$
Site d'enfouissement	140 216	140 216	138 322
Formation et perfectionnement	2 000	2 118	1 964
	<b>458 454 \$</b>	<b>453 572 \$</b>	396 920 \$
<b>Services d'urbanisme</b>			
Commission d'urbanisme	214 604 \$	214 604 \$	211 166 \$
Autres	6 560	6 559	8 655
	<b>221 164 \$</b>	<b>221 163 \$</b>	219 821 \$
<b>Services récréatifs et culturels</b>			
Salaires et bénéfices	59 259 \$	59 816 \$	57 324 \$
Administration - autres	2 000	1 230	577
Parcs et terrains de jeux	3 000	1 831	1 822
Autres services récréatifs et culturels	131 500	75 603	117 615
Amortissements	67 359	67 359	46 086
	<b>263 118 \$</b>	<b>205 839 \$</b>	223 424 \$